



## Extrait du Registre aux Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation : 13/06/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Dominique GANTIEZ, Maire et à la suite de la convocation qui lui a été faite le 13 juin 2024.
Transmission au contrôle de légalité : 19/06/2024	
Publication sur le site internet : 20/06/2024	Conseillers Municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers : 23	<u>Présents</u> : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, Mme VANRUMBEKE Patricia, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, M BOCQUILLON Sébastien, M MARCHAND Nicolas, M DUTHOIT Valentin, M FOUCART Bruno
En exercice : 23	
Présents : 21	
Excusés-représentés : 2	
Votants : 23	
Excusés : 0	
	<u>Etaient excusés-représentés</u> : Mme BOURBOTTE Nathalie représentée par Mme LENAIN Manon Mme DELORY Claire représentée par M SIX Philippe
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : **22/2024**

Objet : **Réseau des médiathèques du Mélantois - Renouvellement de la convention de coopération du groupement de commandes**

Vu la délibération n°30/2021 du 5 juillet 2021 portant sur la signature de la convention de coopération du réseau des médiathèques,

Vu la délibération n° 58/2022 du 5 décembre 2022 portant sur la signature de la convention de coopération du réseau des médiathèques,

Vu la délibération n°44/2023 du 11 décembre 2023 portant sur le renouvellement de la convention de coopération du réseau des médiathèques,

Madame la Maire rappelle que les Villes de Seclin, Houplin-Ancoisne, Lesquin, Lezennes, Templemars et Vendeville, coopère dans le cadre d'une convention de groupements de commandes, pour constituer le réseau de lecture publique « Réseau du Mélantois ».

À la suite du départ de la coordinatrice du réseau en septembre 2023 employée par la commune de Lezennes, après concertations, les six communes désignées ont décidé de poursuivre cette mutualisation de moyens, en répartissant la gestion du réseau entre elles.

La coordination est temporairement assurée par la médiathécaire de Seclin par intérim. La personne responsable de la médiathèque de Lezennes assurera cette fonction ensuite.

Dans l'attente de son recrutement, la convention est ainsi modifiée, cette dernière est jointe à la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ** avec 23 voix pour

Le Conseil Municipal,

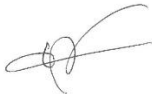
- **DÉCIDE** d'approuver la convention de partenariat pour le groupement commandes du réseau des médiathèques pour la période du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**LA SECRETAIRE,**



**D. RUSCART**

**LA MAIRE,**



**D. GANTIEZ**